

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Du nouveau à l'école Jacques-Barclay à Saint-Mathieu dès la rentrée scolaire 2016-2017

La Prairie, le 13 avril 2016 – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a adopté le mardi 12 avril dernier une résolution qui stipule que les cycles d'enseignement de l'école Jacques-Barclay seront modifiés pour accueillir les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans ainsi que ceux du 1^{er} cycle du primaire (1^{re} et 2^e années), et ce, à compter de l'année scolaire 2016-2017. Pour leur part, les élèves de 2^e et 3^e cycles de Saint-Mathieu fréquenteront la nouvelle école primaire actuellement en construction à Saint-Philippe.

Cette décision fait suite à un processus mis en place par la CSDGS en février 2016 alors que le conseil des commissaires adoptait un avis d'intention au sujet de la modification des cycles d'enseignement de l'école Jacques-Barclay et que débutait un processus de consultation officielle, le tout conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

Une nouvelle classe de préscolaire 4 ans

Un groupe de préscolaire 4 ans, regroupant entre 14 et 17 élèves selon la demande, sera instauré à l'école. Il s'agira de la deuxième école primaire de la CSDGS à accueillir un groupe d'élèves de 4 ans puisque l'école Sainte-Clotilde à Sainte-Clotilde accueille déjà cette jeune clientèle depuis trois ans.

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant au préscolaire 4 ans sont invités à se présenter à l'école Jacques-Barclay du 25 au 29 avril inclusivement de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 15 h afin de compléter un formulaire d'admission et d'inscription. Pour être admis, l'enfant doit être âgé de 4 ans avant le 1^{er} octobre 2016 et les parents doivent fournir les documents suivants :

<p>Pour les enfants nés au Canada</p> <p>L'ORIGINAL du certificat de naissance grand format.</p> <p>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada</p> <p>L'ORIGINAL du certificat de naissance grand format, traduit s'il y a lieu, ainsi que l'ORIGINAL du ou des documents d'immigration.</p>	<p>Ainsi que ces deux documents :</p> <p>Une preuve de résidence (exemples : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire).</p> <p>La carte d'assurance-maladie de l'enfant.</p>
---	--

Le regroupement de tous les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle de Saint-Mathieu dans une même et seule école permettra l'élaboration et la mise en place de services éducatifs adaptés spécifiquement aux tout-petits. De plus, la direction et les membres du personnel de l'école auront la responsabilité de développer un tout nouveau projet éducatif et des activités pédagogiques en fonction de la toute nouvelle réalité de l'école. Ainsi, c'est l'équipe-école entière qui sera dédiée aux premiers apprentissages des 4 à 8 ans de Saint-Mathieu, les plus importants dans le cheminement scolaire des enfants.

Élèves du 2^e et 3^e cycles (de la 3^e à la 6^e année)

Étant donné que la période d'inscription pour la prochaine année scolaire est complétée, la direction de l'école Jacques-Barclay s'assurera de transférer les dossiers des élèves de 2^e et de 3^e cycles à la direction de l'école des Moussaillons. Cette dernière communiquera avec les parents des élèves concernés d'ici la fin de l'année scolaire et mettra en place un processus d'accueil facilitant la transition des élèves dans leur nouveau milieu scolaire.

– 30 –

Source : Mylène Godin
Régisseur, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | godin.mylene@csdgs.qc.ca
www.facebook.com/csdgs.qc.ca | <https://twitter.com/CSDGS>